

P.O.T



RANDO'CLUB

LE P.O.T RANDO' CLUB

VOUS PROPOSE :

Dimanche le 25 septembre 2022

Caladroy

Durée : **4 h 00**

Dénivelé : **420 m**

Difficulté : **moyen**

Conditions : licence annuelle **35 euros** ou assurance journalière **3 euros**

Repas : **grillade** : apporter apéro, vin, eau, viande...

Départ : **8 h 45** au parking de la piscine du Moulin à Vent à Perpignan



Un peu d'histoire...

Pour le passionné d'architecture médiévale, le château de Caladroy n'offre qu'un intérêt restreint : il est en effet habité et a été très remanié, notamment au XIX^e siècle.



On signalera cependant, sur le côté nord, deux tours : l'une carrée, à l'est, présente en son milieu des arêtes-de-poisson, mais la plus grande partie a été reconstruite à la fin du XIX^e siècle, à la suite d'un effondrement. L'autre, à l'ouest, est une tour ronde, plus basse et moins spacieuse, dont seule la base paraît très ancienne.

Par contre, l'histoire du château est suffisamment riche pour nous aider à mieux comprendre l'évolution, au fil des siècles, de cette région frontière entre le Fenouillèdes et le Roussillon.

La première mention de Caladroy ou *Casal Adroario* date de 1020, dans le testament de Bernard Taillefer comte de Besalù qui léguait aussi Saint-Barthélémy de Jonquerolles à son fils Hugues. Plus intéressant est un texte de 1027 : il s'agit d'un jugement rendu le 8 des ides de mai 1027 en faveur de Guifred, comte de Cerdagne, qui revendiquait la propriété du *Casal Adroario*; on y apprend que, dès cette époque, Guifred avait fait don de ce domaine au monastère de Saint-Martin du Canigou (dont il était le fondateur et où il finira ses jours).

On y apprend aussi que le casal avait appartenu autrefois à un certain Riculfe, puis à sa fille Ranlo, qui épousa un *ADROARIUS* à qui Charles le Chauve avait donné en 861 des possessions en terre narbonnaise qui s'étendent « *usque ad PETRA FICTA* », limite entre le Razès et le Narbonnais. Il s'agit sans doute de la fameuse *Peyre Drete* située à quelques centaines de mètres du col de la Bataille dont on sait qu'elle était encore appelée Perrafita au XV^e siècle.



Si l'on ne sait rien sur Riculfe, il semble qu'Adroarius soit un prisonnier venu d'Espagne.

L'aprision est un système original de mise en valeur d'une exploitation rurale, inauguré par Charlemagne, qui consistait à donner des terres aux espagnols chassés de leur pays par les invasions arabes, à charge pour eux de les mettre en valeur, mais, surtout, de défendre la Marche d'Espagne contre les musulmans.

L'aprision fut surtout pratiqué en Septimanie (région qui deviendra au Xe siècle le duché de Narbonne). Par la suite, les apriens seront confirmés dans leurs terres (au bout de 30 ans) et obtiendront des titres de noblesse.



Puis c'est en 1154 qu'apparaît le nom de Jean-Pierre de Caladroer parmi les témoins d'un acte concernant Jonquerolles, et en 1257, qu'un acte de vente d'une maison *infra castrum de Caladroherio* fait mention du château. Celui-ci a dû être construit au XII^e siècle et consolidé au XIII^e siècle au moment des conflits liés à la croisade des Albigeois qui dévastèrent le pays de Fenouillet pendant de longues années. Ces guerres se terminèrent avec le traité de Corbeil en 1258 par lequel la vicomté de Fenollèdes était définitivement annexée au royaume de France.



La frontière épousait les limites actuelles entre le territoire de Belesta et ceux des villages d'Ille, Nefiach, Millas et Montner. Cependant la notion de frontière n'était pas alors aussi rigoureuse qu'aujourd'hui, même si des pierres gravées de croix la signalaient : ainsi Caladroer, qui sera pourtant signalé plus tard comme faisant partie du royaume de France est mentionné en 1293 dans le capbreu (registre-terrier) de Millas tout comme le col de la Bataille.



On relève, en 1390, la mention de la chapelle castrale de Saint-Michel : « *Sancti Michaelis de castrum de Caladroerio* » Du XIII^e au XV^e siècle, Caladroer et Belesta appartiendront parfois aux mêmes seigneurs (familles d'Oms et Montesquieu) et subiront les assauts fréquents des troupes espagnoles et françaises tour à tour, et ce jusqu'au traité des Pyrénées (1659).

Le château de Caladroer est devenu le centre d'un important domaine de 560 ha dont 130 ha de vignes classées en appellation Côte du Roussillon Villages et Vin Doux Naturel.

